



Communiqué de presse

03.10.14



1 Français sur 5 touché par la précarité énergétique

Source : 1^{er} rapport de l'Observatoire national de la précarité énergétique

Alors que la proposition de mettre en place un « chèque énergie » est examinée par les députés dans le cadre du projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) rend public son premier rapport. Sa conclusion est sans appel sur l'urgence d'agir : **1 Français sur 5 est en situation de précarité énergétique.**

Ces travaux ont permis de prendre la vraie mesure de la précarité énergétique. Selon le « taux d'effort énergétique », indicateur traditionnellement retenu, est en précarité énergétique un ménage qui consacre plus de 10 % de ses revenus à ses dépenses d'énergie. Sur cette base, 3,8 millions de ménages (8 millions de personnes) seraient touchés par ce phénomène.

L'ONPE propose de mieux définir les contours de la précarité énergétique liée au logement à travers un panel d'indicateurs prenant également en compte le niveau de revenu (bas revenus – dépenses élevées) et le ressenti du froid. **L'ONPE évalue ainsi à plus de 5 millions les ménages victimes de précarité énergétique (11,5 millions de personnes), soit près de 20 % de la population.**

La précarité énergétique, c'est quoi ?

La loi du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle 2) indique qu'est en situation de précarité énergétique « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

« C'est le mérite de ce premier rapport de l'ONPE que d'avoir posé un socle de définitions fournissant les bases à partir desquelles une diversité de mesures et d'indicateurs permettront de fonder un diagnostic et d'établir une vision commune. »

Jérôme Vignon, Président de l'ONPE

Mais ces travaux ont surtout permis de comprendre l'urgence de la situation. Ainsi, le premier rapport de l'Observatoire recommande notamment d'élargir les aides au paiement des factures avec le chèque énergie et de maintenir les efforts engagés sur les dispositifs de soutien aux rénovations énergétiques des logements.

« L'urgence, c'est d'aider dès à présent les plus démunis à payer leurs factures de chauffage et de mettre en place un véritable bouclier énergétique. Penser pouvoir réussir la transition énergétique et écologique sans traiter la question sociale, ce serait prendre un risque majeur d'échec. C'est pourquoi je me réjouis de la création du chèque énergie dans le projet de loi sur la transition énergétique. C'est un combat de plusieurs années et une conviction personnelle. »

Bruno Léchevin, Président de l'ADEME

Ce premier rapport est également l'occasion pour l'ONPE d'émettre d'autres recommandations afin d'affiner la connaissance de la précarité énergétique et mieux appréhender sa complexité. Outre la mise en place d'observatoires régionaux ou locaux qui permettront de mettre en œuvre des actions adaptées à chaque territoire, l'Observatoire préconise des travaux pour mesurer la précarité énergétique relative à la mobilité (contraintes et risques de vulnérabilité pour les populations dépendantes de l'automobile).

Afin de sortir de manière pérenne les ménages en situation de précarité énergétique, des travaux de rénovation sont très souvent nécessaires. L'ONPE souligne ainsi l'importance du programme « Habiter Mieux » piloté par l'Anah et les actions conduites dans le logement social par l'Union sociale pour l'habitat. Il recommande que l'effort budgétaire de l'État soit maintenu et ceci au-delà de 2015.

**Pour en savoir plus,
consultez le 1^{er} rapport de l'ONPE sur le site de l'ONPE : <http://onpe.org>**



**L'observatoire national de la précarité énergétique :
mieux comprendre la précarité énergétique pour mieux la combattre**

L'Observatoire national de la précarité énergétique est né de la volonté de disposer d'une connaissance fiable et partagée du phénomène de précarité énergétique. C'est l'objet de la convention partenariale signée le 1^{er} mars 2011 par de nombreux partenaires publics et privés : l'ADEME, EDF, le médiateur national de l'énergie, GDF SUEZ, l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES), l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Association des Régions de France (ARF), la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés (FAP), le Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées (HCLPD), le Plan Bâtiment durable, l'Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS), la Croix-Rouge française et le Secours catholique.

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [Service Presse ADEME](mailto:Service.Presse@ademe.fr)

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr